

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024**

**DELIBERATION N°2024\_077**

**AJUSTEMENT D'HORAIRE POUR LE MENAGE DE LA MAIRIE**

Paraphe



L'an deux-mil-vingt-quatre, le trois du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 28 mai 2024

Quorum : 14

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Elidia BERENFELD (à partir du 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour).

**Excusés :** Enguerrand BONNAS (pouvoir à Eric SCHULZ), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET)

**Absente :** Véronique REBOUL

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir :** 25

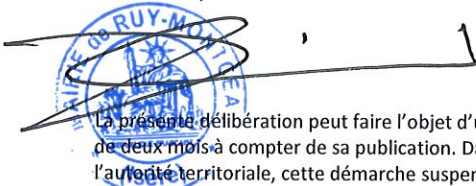
**Secrétaire de séance :** Karine PLATEAU

L'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la mairie nécessite d'augmenter le temps de travail de l'agent chargé du ménage. Additionné aux besoins identifiés pour les services périscolaires faisant déjà partie des missions de l'agent, il a été vérifié que cette situation est suffisamment durable pour permettre à l'agent de bénéficier d'un emploi à temps complet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
PORTE un poste d'agent technique territorial titulaire actuellement de 80% à 100%.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 10 juin 2024

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.